

Jean-Louis TOURAINE
Député du Rhône

Monsieur Henri ALEXANDRE
Président
Syndicat Interdépartemental des
Biologistes du Lyonnais
31 rue Mazenod
69426 Lyon Cedex 03

Lyon, le 23 juin 2008

Ref. : JLT/NG/sp

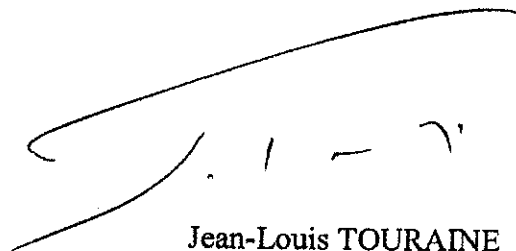
Monsieur le Président,

Par votre courrier du 30 mai 2008, vous avez souhaité attirer mon attention sur les réformes du système de santé prévues par le gouvernement, en particulier la libéralisation du capital des sociétés d'exploitation de laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale.

Je me bats pour défendre le principe de solidarité du système de santé français. Ayant exprimé mon opposition aux franchises médicales, je suis intervenu en séance à l'Assemblée Nationale afin de dénoncer cette réforme qui a compromis la notion d'égalité en matière d'accès à la santé. Aujourd'hui, j'ai de fortes inquiétudes à propos des risques posés par les réformes hospitalières et par la vente libre des médicaments. La démarche entreprise par le gouvernement engendre la libéralisation de notre système de santé et la remise en cause de la priorité du service public dans ce domaine.

Concernant la question de la libre possession du capital des Sociétés d'Exercice Libéral, le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale travaille actuellement sur cette mesure. Bien qu'une restructuration du système de laboratoires me semble nécessaire, je crains que cette réforme ait pour conséquence de laisser l'avenir de ces établissements à la merci des forces économiques. Il est important que ces laboratoires restent au service des citoyens, comme l'ensemble du système de santé, plutôt qu'au profit de certains investisseurs privés. Je vous donne donc mon assurance que les députés socialistes resteront vigilants à ce que ce principe soit défendu lors du vote parlementaire sur cette mesure à l'automne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean-Louis TOURAINE